Date: Le jeudi 25 mars 1999 - n° 12
Heure: 10 heures
Président: M. Jean-Pierre Charbonneau

La séance est ouverte à 10 h 02.

AFFAIRES DU JOUR

Crédits budgétaires

Crédits supplémentaires

Sur la motion de M. Rochon, ministre responsable de la Recherche, de la Science et de la Technologie, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin de reprendre l'étude des crédits supplémentaires # 1 pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1999.

Étude en commission plénière

Conformément à l'ordre du 24 mars 1999, la commission plénière reprend l'étude des crédits supplémentaires # 1 pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1999.

Avec la permission de M. Brouillet, président de la commission plénière, M. Julien, ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, dépose :

Le texte de ses remarques préliminaires dans le cadre de la présente étude de crédits supplémentaires.

(Dépôt n° 192-19990325)

M. le président de la commission plénière avise M. Brouillet, vice-président, que la commission n'a pas fini de délibérer sur les crédits supplémentaires # 1.

À 12 h 19, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 09.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Landry, ministre des Finances, transmet le message suivant de Son Honneur le lieutenant-gouverneur à M. le Président qui en fait lecture à l'Assemblée :

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Son Honneur le lieutenant-gouverneur du Québec transmet à l'Assemblée nationale les crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 2000, conformément aux dispositions de l'article 54 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, et recommande ces crédits à la considération de l'Assemblée.

Québec, le 12 mars 1999 Lise Thibault

M. Landry dépose les crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 2000 ainsi que les renseignements supplémentaires.

(Dépôt n° 193-19990325)

M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE les crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 2000 soient

renvoyés à la commission plénière afin que celle-ci les étudie et en adopte le quart, conformément à l'article 280 du Règlement.

Cette motion est adoptée.

Dépôt de pétitions

À la suite d'une question soulevée par M. Paradis, leader de l'opposition officielle, concernant le dépôt de pétition à l'Assemblée, M. le Président donne la directive suivante :

DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENCE

Tout député, à l'exception du Président, peut déposer une pétition, et ce, qu'importe les fonctions, ministérielles ou autres, qu'il occupe.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 63 et 64 du Règlement, M. Lachance (Bellechasse) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 141 588 citoyens et citoyennes du Québec, concernant des changements à apporter au Code de la sécurité routière quant aux sanctions appliquées aux conducteurs en état d'ébriété.

(Dépôt n° 194-19990325)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 62 à 64 du Règlement, M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 206 citoyens et citoyennes du Kamouraska-Témiscouata et d'ailleurs au Québec, concernant l'implantation d'un centre d'études collégiales à Cabano (antenne du Cégep de Rivière-du-Loup).

(Dépôt n° 195-19990325)

Questions et réponses orales

Avant de procéder à la période de questions et réponses orales, M. le Président rappelle à l'Assemblée qu'il a reçu, hier, trois demandes de débats de fin de séance pour aujourd'hui.

De consentement, les deux débats qui s'adressaient à M. Bouchard, premier ministre, seront reportés à une séance ultérieure, si nécessaire.

Puis, il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Mme Lamquin-Éthier (Bourassa) propose :

> QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée de la jonquille qui se tient aujourd'hui, demain et samedi, dans le but d'amasser des dons pour la lutte contre le cancer.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque :

— la Commission des finances publiques, afin de poursuivre le débat sur le discours du budget.

AFFAIRES DU JOUR

Crédits budgétaires

Crédits supplémentaires

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, l'Assemblée se constitue en

commission plénière afin de reprendre l'étude des crédits supplémentaires # 1 pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1999.

Étude en commission plénière

Conformément à l'ordre du 24 mars 1999, la commission plénière reprend l'étude des crédits supplémentaires # 1 pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1999.
Avec la permission de M. Pinard, président de la commission plénière, M. Perreault, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, dépose :

La liste des crédits supplémentaires pour le ministère de la Sécurité publique.
(Dépôt n° 196-19990325)

Avec la permission de M. Pinard, président de la commission plénière, Mme Maltais, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

La liste des crédits supplémentaires pour le ministère de la Culture et des Communications.
(Dépôt n° 197-19990325)

L'étude terminée, les crédits supplémentaires # 1 sont adoptés à la majorité des voix de la commission plénière.

M. le président de la commission plénière fait le rapport suivant à l'Assemblée :

La commission plénière a adopté tous les crédits supplémentaires # 1 et le gouvernement est autorisé à prendre sur le fonds consolidé du revenu une somme maximale de 2 085 872 200,00 $ pour le paiement des crédits supplémentaires de dépenses du Québec présentés à l'Assemblée nationale pour l'année financière 1998-1999 auxquelles il n'a pas été autrement pourvu, soit le montant des crédits à voter pour chacun des différents programmes énumérés à l'annexe du projet de loi présenté ci-après.

Le rapport est adopté à la majorité des voix.

Puis, M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement et ministre de la Solidarité sociale, au nom de M. Landry, ministre des Finances, présente le projet de loi n° 13, Loi n° 4 sur les crédits, 1998-1999, et propose :

QUE l'Assemblée en soit saisie;

QUE le principe de ce projet de loi soit adopté;

QUE le projet de loi soit adopté.

Cette motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Débats de fin de séance

L'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée, le mercredi 24 mars 1999, par M. Ouimet (Marquette) à Mme Marois, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, concernant le Centre hospitalier de Lachine;

- le deuxième, sur une question adressée par Mme Delisle (Jean-Talon) à M. Arseneau, ministre délégué au Tourisme, concernant le dossier des Expos de Montréal;

- le troisième, sur une question adressée par Mme Beauchamp (Sauvé) à Mme Maltais, ministre de la Culture et des Communications, concernant la levée du moratoire sur la construction de nouveaux équipements culturels.

À 19 h 26, M. Pinard, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 30 mars 1999, à 10 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU